

**Présents** : Vanessa BARTHELEMY-PIERHOL, Céline BELONY, Philippe SCHAEFFER, Gérard BLANCHON

**Secrétaire de séance** : BELONY Céline

### **Election du 1<sup>er</sup> adjoint**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la démission du 1<sup>er</sup> adjoint validée le 28 avril 2022 par Madame la Sous-Préfète. Monsieur le maire propose de mettre en place un nouveau 1<sup>er</sup> adjoint et demande parmi les membres présents qui se porte candidat. Mme BELONY se porte candidat et obtient 4 voix soit la majorité. Mme BELONY est installée immédiatement dans ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint.

### **Indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint démissionnaire**

Monsieur le maire informe que les indemnités du mois d'avril du 1<sup>er</sup> adjoint démissionnaire ont été réglées. La démission étant validée au 28 avril 2022, il ressort un montant négatif de 14.98 €. Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas procéder à la demande de remboursement du montant de 14.98 € auprès du 1<sup>er</sup> adjoint démissionnaire.

### **Indemnité du 1<sup>er</sup> adjoint**

Suite à l'élection du nouveau 1<sup>er</sup> adjoint il est nécessaire de fixer ses indemnités. Les membres du conseil décident de reconduire le même pourcentage attribué au 1<sup>er</sup> adjoint démissionnaire à savoir : 6.68 % du montant de l'indice brut de la fonction publique. Cette indemnité prend effet le 13/05/2022.

### **Publicité des actes**

Le conseil municipal décide de rendre publics les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles par publication papier. Cette délibération est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### **Achat bruleur**

Le conseil municipal décide d'acquérir un brûleur pour un désherbage écologique. Le montant du devis pour l'achat de cet appareil s'élève à 3 000 € TTC.

### **Décision modificative de budget**

Article 2315 : - 45 000    Article 2132 : + 45 000  
Article 002 : + 208.30 (dissolution SIVOM)

### **Recrutement agent entretien**

Suite à la création du poste d'agent d'entretien les membres du conseil municipal autorisent le maire à recruter M. Jean REMETTER à compter du 2 mai 2022 rémunéré à l'échelon 1 Indice Brut 367 – Indice majoré 340

### **Réhabilitation de la maison Humbert**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la note de synthèse de la préfaisabilité élaboré par le CAUE pour le projet de réhabilitation de la maison Humbert pour en faire le nouveau centre civique. Le règlement de consultation sera élaboré en collaboration avec le CAUE pour recrutement d'un maître d'œuvre.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer tous documents relatifs au marché

### **Actualités**

Les pompiers de Gerbéviller ont effectué le contrôle de la réserve incendie qui s'avère être favorable. La SAUR assurera le remplissage de la cuve.